

Nouveau dérapage pour Maréchal

Pas de sanction pour Benjamin Maréchal, mais des excuses de la RTBF.

Un nouveau débat de « C'est vous qui le dites » a suscité de vives réactions, dont celle des ministres Marcourt et Simonis.

● **Marc UYTTERHAEGHE**

Le fait est assez rare pour être souligné. Avoir deux ministres qui réagissent à l'intitulé d'une émission de la RTBF, cela n'arrive pas tous les jours. C'est ce qui est arrivé hier matin après un nouveau débat polémique dans l'émission de libre antenne *C'est vous qui le dites*, animée par Benjamin Maréchal sur VivaCité entre 9 et 11 h. Les auditeurs étaient invités à réagir aux propos tenus par l'ex-actrice porno française Brigitte Lahaie. « *On peut jouir lors d'un viol* », avait-elle déclaré sur BFM TV, avant de s'excuser. « *Vous lui répondez quoi ?* », a demandé l'animateur de Vivacité à ses auditeurs.

« *Intolérable d'aborder un sujet aussi sensible et grave de cette manière. Pas acceptable pour un média de service public. J'interpelle l'administrateur général de la RTBF à l'instant* », a indiqué Jean-Claude Marcourt (PS), le ministre des Médias

sur Twitter.

« *Il est totalement inopportun et éthiquement honteux, particulièrement pour un média de service public, de mettre en débat les conséquences dévastatrices de cet acte pour les victimes en y associant la notion de plaisir* », a renchéri Isabelle Simonis (PS), la ministre des Droits des femmes.

Le cdH a également réagi via un communiqué, allant jusqu'à dire que l'animateur n'avait pas sa place sur le service public. « *Aujourd'hui, après avoir demandé en novembre une réflexion de la part de la RTBF au sujet de Benjamin Maréchal et de son émission, le groupe cdH au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles exige des conclusions et des actes.* »

La RTBF s'excuse...

On a pensé qu'il s'agissait du dérapage de trop. Mais du côté de la RTBF, on a décidé – une nouvelle fois – de faire le gros dos. Aucune sanction directe n'a été prise contre l'animateur. Dans un communiqué envoyé aux rédactions en fin de journée, le service public présente par contre ses excuses. « *La RTBF regrette que l'énoncé du sujet ait heurté la sensibilité de nombreuses personnes, créé des amalgames et une ambiguïté sur la portée éditoriale de l'émission et par là même sur la position sans équivoque du service public. La RTBF tient à leur présenter ses excuses, rappelant que le viol est un crime puni par la*

loi, un acte de violence intolérable et un véritable drame, comme l'ont rappelé l'animateur et les différents intervenants à maintes reprises en cours d'émission. »

Pour éviter de nouveaux dérapages, « *la RTBF prend dès à présent toutes les mesures utiles pour s'assurer qu'à l'avenir l'énoncé des sujets de l'émission ne puisse plus donner lieu à des interprétations et malentendus.* » Elle déclare aussi que la réflexion est toujours en cours concernant l'avenir de l'émission.

Le principal intéressé a quant à

lui réagi sur sa page Facebook, avant d'effacer le message. Dans celui-ci, il répétait l'argument qu'il donne à chaque fois qu'il est l'objet d'une polémique : donner la parole aux gens n'est pas un crime.

L'affaire risque de ne pas en rester là. Le CSA a été saisi du dossier (lire ci-contre). Pour Jean-Paul Philippot, l'administrateur général de la RTBF, c'est un nouveau caillou dans la chaussure, alors que les discussions autour du prochain contrat de gestion ne sont pas encore bouclées. ■

Douze plaintes au CSA

Suite à l'émission d'hier matin, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a été saisi de douze plaintes. « *Le CSA entame une analyse pour juger la recevabilité des plaintes reçues et la suite qui leur sera apportée* », a communiqué l'institution.

Ce n'est pas la première fois que le CSA est saisi concernant un sujet polémique traité dans *C'est vous qui le dites*.

Le 20 novembre dernier, trois plaintes relatives au débat faisant suite à la mort accidentelle d'un jeune scout

percuté par une voiture sur une route dans la région montoise. Le sujet en question était annoncé comme suit : « *Rouler au-delà de 60-70 km/h quand on approche d'une troupe de scouts, est-ce que c'est forcément un risque ou pas toujours ?* » Suite au dépôt des plaintes, jugées recevables, le Secrétariat d'instruction du CSA a adressé une série de questions à la RTBF dans le cadre d'une instruction. La démarche vise à s'assurer du respect de la dignité humaine dans le traitement qui a été réservé à la victime au cours de ce débat.